



الجمهوريّة الجَزائريّة
الديمقراطية الشعبيّة

الجريدة الرسمية

اتفاقيات دولية، قوانين، أوامر و مراسيم
قرارات، مقررات، مناشير، إعلانات و بلاغات

	ALGERIE		ETRANGER		DIRECTION ET REDACTION Secrétariat Général du Gouvernement Abonnements et publicité IMPRIMERIE OFFICIELLE 7, 9 et 13, AV. A. Benbarek - ALGER Tél. : 66-18-15 à 17 — C.C.P. 3200-50 - ALGER
	6 mois	1 an	6 mois	1 an	
Edition originale	14 DA	24 DA	26 DA	35 DA	
Edition originale et sa traduction	24 DA	40 DA	36 DA	50 DA	(Frais d'expédition en sus)

Edition originale, le numéro : 0,25 dinar Edition originale et sa traduction, le numéro : 0,50 dinar. Numéro des années antérieures (1962-1970) : 0,35 dinar. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre les dernières bandes pour renouvellement et réclamations Changement d'adresse. ajouter 0,30 dinar Tarif des insertions : 3 dinars la ligne.

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX — LOIS, ORDONNANCES ET DECRETS,
ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES
(Traduction française)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES TRANSPORTS

Arrêté du 12 juin 1972 fixant les limites des zones où le pilotage maritime est obligatoire, p. 874.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêté du 30 mai 1972 portant désignation des jurys de titularisation à l'égard des corps d'administration générale de moins de 20 agents, p. 874.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA CONSTRUCTION

Arrêté du 22 avril 1972 fixant les subdivisions des directions de l'infrastructure et de l'équipement de wilaya, p. 875.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Décret du 5 août 1972 mettant fin aux fonctions du directeur général de la société nationale des tanneries algériennes, p. 885.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Marchés. — Appels d'offres, p. 885.

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTÈRE D'ETAT CHARGE DES TRANSPORTS

Arrêté du 12 juin 1972 fixant les limites des zones où le pilotage maritime est obligatoire.

Le ministre d'Etat chargé des transports,

Vu l'ordonnance n° 71-29 du 13 mai 1971 portant création de l'office national des ports ;

Vu l'ordonnance n° 71-39 du 17 juin 1971 relative au régime du pilotage maritime ;

Vu le décret n° 71-168 du 17 juin 1971 portant attribution du pilotage maritime à l'office national des ports ;

Arrête :

Article 1^{er}. — Les zones où le pilotage maritime est obligatoire pour les ports ci-après désignés, ont pour limites :

Port de Ghazaouet : A l'est, le méridien passant par le poste de vigie de Touent, à l'ouest, le méridien passant par le village d'El Amadra.

Port d'Oran : Le relèvement au 205 du fort Lamoune et le relèvement au 071 de la pointe de Caiastel..

Port d'Arzew : Le parallèle du phare de l'îlot d'Arzew et le méridien 00° 10' ouest.

Port de Mostaganem : Le parallèle de la pointe de Mostaganem où pointe de Kharouba et le méridien de la Salamandre.

Port d'Alger : Le méridien 3° 6' Est et le parallèle du phare de l'Amirauté.

Port de Béjaïa : La ligne joignant le cap Carbon au Cap Aokas.

Port de Jijel : Le méridien de la citadelle, le méridien d'El Koudiat et le parallèle 38° 50' nord.

Port de Skikda : La ligne joignant Srigina au ras Felfelah.

Port de Annaba : La ligne joignant le cap de garde à l'embouchure de l'oued Namoussa.

Art. 2. — Le directeur de la marine marchande et le directeur général de l'office national des ports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire*.

Fait à Alger, le 12 juin 1972.

Rabah BITAT

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Arrêté du 30 mai 1972 portant désignation des jurys de titularisation à l'égard des corps d'administration générale de moins de 20 agents.

Le ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance n° 66-138 du 2 juin 1966 portant statut général de la fonction publique, modifiée par l'ordonnance n° 71-20 du 9 avril 1971 ;

Vu le décret n° 66-143 du 2 juin 1966 fixant la compétence, la composition, l'organisation et le fonctionnement des commissions paritaires ;

Vu le décret n° 67-135 du 31 juillet 1967 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés d'administration, modifié par le décret n° 68-170 du 20 mai 1968 ;

Vu le décret n° 67-136 du 31 juillet 1967 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires d'administration, modifié par le décret n° 68-171 du 20 mai 1968 ;

Vu le décret n° 67-137 du 31 juillet 1967 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des agents d'administration ;

Vu le décret n° 67-138 du 31 juillet 1967 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des sténodactylographes ;

Vu le décret n° 67-139 du 31 juillet 1967 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des agents dactylographes ;

Vu le décret n° 67-141 du 31 juillet 1967 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des conducteurs d'automobiles de 1^{re} catégorie ;

Vu le décret n° 67-143 du 31 juillet 1967 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des agents de service ;

Vu le décret n° 68-212 du 30 mai 1968 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des agents de bureau ;

Vu les procès-verbaux des commissions paritaires interministérielles compétentes à l'égard des différents corps d'administration générale de moins de 20 agents, en date des 11, 12, 15, 16, 17, 18, 19 et 22 mai 1972 ;

Arrête :

Article 1^{er}. — Sont désignés membres des jurys de titularisation à l'égard des corps d'administration générale de moins de 20 agents, les dénommés ci-après :

A) Corps des attachés d'administration :

M. Abderrahmane Kiouane, directeur général de la fonction publique, président de la commission paritaire interministérielle à l'égard des attachés d'administration, est désigné en qualité de président du jury de titularisation de ce corps.

M. Hocine Bousselouob, attaché d'administration titulaire, membre titulaire de la commission paritaire à l'égard du corps des attachés d'administration, est désigné par ladite commission en qualité de membre du jury de titularisation de ce corps.

B) Corps des secrétaires d'administration :

M. Hachemi Kherfi, sous-directeur de la réglementation et de la documentation à la direction générale de la fonction publique, président de la commission paritaire interministérielle à l'égard des secrétaires d'administration, est désigné en qualité de président du jury de titularisation de ce corps.

M. Akli Amara, secrétaire d'administration titulaire, membre titulaire de la commission paritaire à l'égard des secrétaires d'administration, est désigné par ladite commission en qualité de membre du jury de titularisation de ce corps.

C) Corps des agents d'administration :

M. Mohamed Ghenim, sous-directeur des personnels et du contrôle à la direction générale de la fonction publique, président de la commission paritaire interministérielle à l'égard des agents d'administration, est désigné en qualité de président du jury de titularisation de ce corps.

M. Abderrahmane Bouchama, agent d'administration titulaire, membre titulaire de la commission paritaire interministérielle à l'égard des agents d'administration, est désigné par ladite commission en qualité de membre du jury de titularisation de ce corps.

D) Corps des sténodactylographes :

M. Yahia Ait Slimane, sous-directeur de la formation administrative et du perfectionnement à la direction générale de la fonction publique, président de la commission paritaire interministérielle à l'égard du corps des sténodactylographes, est désigné en qualité de président du jury de titularisation de ce corps.

Mme Hosseïn née Fadila Hamitouche, sténodactylographe titulaire, membre titulaire de la commission paritaire interministérielle à l'égard des sténodactylographes, est désignée par ladite commission en qualité de membre du jury de titularisation de ce corps.

E) Corps des agents de bureau :

M. Mohamed Zinet, président de la commission paritaire interministérielle à l'égard des agents de bureau, est désigné en qualité de président du jury de titularisation de ce corps.

M. Hamid Souami, agent de bureau titulaire, membre suppléant de la commission paritaire interministérielle à l'égard des agents de bureau, est désigné par ladite commission en qualité de membre du jury de titularisation de ce corps.

F) Corps des agents dactylographes :

M. Abdelkader Ahmed Khodja, président de la commission paritaire interministérielle à l'égard des agents dactylographes, est désigné en qualité de président du jury de titularisation de ce corps.

M. Rabah Abdiche, agent dactylographe, membre titulaire de la commission paritaire interministérielle à l'égard des agents dactylographes, est désigné par ladite commission en qualité de membre du jury de titularisation de ce corps.

G) Corps des conducteurs d'automobiles de 1ère catégorie :

M. Mohamed Chaouche, représentant de l'administration suppléant auprès de la commission paritaire interministérielle à l'égard du corps des conducteurs d'automobiles de 1ère catégorie, est désigné en qualité de président du jury de titularisation de ce corps.

M. Abdelkader S.N.P., conducteur d'automobile de 1ère catégorie titulaire, membre titulaire de la commission paritaire interministérielle à l'égard des conducteurs d'automobiles de 1ère catégorie, est désigné par ladite commission en qualité de membre du jury de titularisation de ce corps.

H) Corps des agents de service :

M. Abdellah Souici, représentant de l'administration suppléant auprès de la commission paritaire interministérielle à l'égard des agents de service, est désigné en qualité de président du jury de titularisation de ce corps.

M. M'Hamed Bachir, agent de service titulaire, membre suppléant de la commission paritaire à l'égard des agents de service, est désigné en qualité de membre du jury de titularisation de ce corps.

Art. 2. — Un responsable du service du personnel de chaque ministère intéressé par les présents jurys, y assistera.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire*.

Fait à Alger, le 30 mai 1972.

P. le ministre de l'intérieur,

Le secrétaire général,

Hocine TAYEBI

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS**ET DE LA CONSTRUCTION**

Arrêté du 22 avril 1972 fixant les subdivisions des directions de l'infrastructure et de l'équipement de wilaya.

Le ministre des travaux publics et de la construction,

Vu l'ordonnance n° 69-38 du 23 mai 1969 portant code de la Wilaya et notamment son titre III, chapitre I ;

Vu le décret n° 70-83 du 12 juin 1970 portant organisation du conseil exécutif de wilaya et notamment ses articles 6 et 9 ;

Vu le décret n° 70-158 du 22 octobre 1970 portant constitution du conseil exécutif de la wilaya de Sétif ;

Vu le décret n° 70-166 du 10 novembre 1970 portant composition des conseils exécutifs des wilayas ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 juin 1971 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la direction de l'infrastructure et de l'équipement de wilaya, et notamment son article 1^{er}, dernier alinéa ;

Sur proposition du directeur de l'administration générale,

Arrête :

Article 1er. — Chaque direction de l'infrastructure et de l'équipement de wilaya comporte les subdivisions suivantes :

1^o) Des subdivisions territoriales, à raison d'une subdivision par daira et d'une subdivision pour l'agglomération urbaine d'Alger.

2^o) Les subdivisions spécialisées ci-après :

— une subdivision d'assistance technique aux communes ;
— une subdivision du parc à matériel ;

— pour les wilayas du littoral, une subdivision maritime, le cas échéant.

Art. 2. — Les subdivisions prévues à l'article 1er ci-dessus sont organisées en sections :

1^o) Les subdivisions territoriales comportent des sections territoriales dont chacune couvre le territoire d'une ou plusieurs communes. Toutefois, les sections territoriales de la subdivision de l'agglomération urbaine d'Alger, couvrent chacune trois arrondissements de la ville.

2^o) Les subdivisions spécialisées comportent des sections spécialisées, chacune dans l'un des domaines de compétence de la subdivision dont elle relève. Les subdivisions maritimes spécialisées peuvent, en outre, comporter des sections littorales couvrant le littoral d'une ou plusieurs communes.

Art. 3. — La compétence territoriale ou spécialisée de l'ensemble des subdivisions et sections susvisées, est précisée dans le tableau annexé au présent arrêté.

Art. 4. — Le directeur de l'administration générale du ministère des travaux publics et de la construction est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ainsi que son annexe au *Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire*.

Fait à Algér, le 22 avril 1972.

Abdelkader ZAÏBEC

TABLEAU ANNEXE
DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT
DE LA WILAYA D'ALGER

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
Alger-ville		Alger centre	Alger	1 ^{er} , 2 ^{ème} et 3 ^{ème} arrondissements.
		Alger nord	Alger	6 ^{ème} , 7 ^{ème} et 11 ^{ème} arrondissements.
		Alger est	Alger	8 ^{ème} , 9 ^{ème} et 10 ^{ème} arrondissements.
		Alger sud	Alger	4 ^{ème} , 5 ^{ème} et 12 ^{ème} arrondissements.
Alger-Sahel	Chéraga	Ouest	Staouéli	Staouéli, Ain Benian, Chéraga, Mahelma, Zéralda.
		Est	Birkhadem	Birkhadem, Douéra, Draria, Saoula.
Blida	Blida	Blida	Blida	Blida, Chiffa, Mouzala, Oued El Alleug.
		Boufarik	Boufarik	Boufarik, Birtouta, Bouinan, Chebli, Souma.
		Hadjout	Hadjout	Hadjout, Ahmer El Ain, Bourkika, El Affroun, Merad
		Koléa	Koléa	Koléa, Bou Ismail, Douaouda, Fouka, Tipasa.
		Rouiba	Rouiba	Rouiba, Ain Taya, Bordj El Bahri, Bordj El Kiffan, Dar El Beida, Khemis El Khechna, Ouled Moussa, Réghaia.
Maritime	Alger	Larba	Larba	Larba, Bougara, Meftah, Sidi Moussa.
		Thénia	Thénia	Thénia, Boudouaou, Zemmouri.
		A	Alger	Etudes.
Parc à matériel	Alger	B	Alger	Travaux
		A	Alger	Gestion.
		B	Alger	Travaux
Assistance technique aux communes	Alger	A	Alger	Voirie
		B	Alger	Bâtiment.

DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT
DE LA WILAYA DE ANNABA

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège Sections	COMMUNES
Annaba	Annaba	Annaba	Annaba	Annaba, Seraidi, El Hadjar
		Berrahal	Berrahal	Berrahal, Chetaibi, Ben Azzouz, Ain Berda, Nechmeya
		Drean	Drean	Drean, Boukamouza, Bouchegouf, Ben Mehidi, Asfour, Besbes.
Guelma	Guelma	Guelma I	Guelma	Guelma, Héliopolis, Guelaa Bou Sba, Bouati Mahmoud, El Fedjoudj, Boumahra Ahmed, Belkheir.
		Guelma II	Guelma	Ain Hassainia, Bou Hamdane, Sellaoua Announa, Khezara, Ain Larbi.
Souk Ahras	Souk Ahras	Souk Ahras I	Souk Ahras	Souk Ahras, Mechroha, Hammam M'Balla, Oued Cheham, Hannencha.
		Souk Ahras II	Souk Ahras	Ouled Driss, Khedara, Merahna, Zarouria, Taoura.

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT
DE LA WILAYA DE ANNABA
(SUITE)**

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
El Kala	El Kala	El Kala	El Kala	El Kala, Souarakh, Ain El Assel.
		Bouteldja	Bouteldja	Beni Amar, El Tarf, Ain Kerma, Bou Hadjar.
El Aouinet	El Aouinet	El Aouinet	El Aouinet	El Aouinet, Ouenza, Morsott, Ain Zerga.
		Sedrate	Sedrate	Sedrate, Bir Bou Haouch, Mouladheim, M'Daouroum.
Tebessa	Tebessa	Tebessa I	Tebessa	Tébessa, El Kouif, Hammamet, Elma Labiod, Bir El M'Kaddem.
		Tebessa II	Tebessa	Cheria, Oglia Gasses, Bir El Ater, Negrine, Djebel Onk
Maritime	Annaba	Etudes	Annaba	Bureau d'études.
		Travaux	Annaba	Ports Annaba et Chetaibi.
Parc à matériel	Annaba	Travaux	El Kala	Port d'El Kala.
		A	Annaba	Gestion
Assistance technique aux communes	Annaba	B	Annaba	Travaux.
		A	Annaba	Voirie.
		B	Annaba	Bâtiment.

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT
DE LA WILAYA DE L'AURES**

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
Batna	Batna	Batna	Batna	Batna, El Madher, Ain Touta, Ain Yagout.
		Timgad	Timgad	Timgad, Ouled Fadel, Chemmora, Tazoult Lambèse.
Arris	Arris	Arris	Arris	Arris, M'Chounèche, Ichemoul, T'Kout.
		Menaa	Menaa	Menaa, Bouzina, Teniet El Abed, Oued Taga.
Barika	Barika	Barika	Barika	Barika, Bitam, Ouled Sidi Slimane, M'Doukal, N'Gaous, Seggana.
		Magra	Magra	Magra, Ain Khadra, Berhoum, Djezzar.
Khenchela	Khenchela	Khenchela	Khenchela	Khenchela, M'Toussa, Ouled Rechache, Chechar, Mahmei, Khangat Sidi Nadji.
		Kais	Kais	Kais, Fais, Bouhmama, El Hamma.
Biskra	Biskra	Biskra	Biskra	Biskra, Ain Zaatout, Chetma, Djemmorah, El Kantara, Sidi Okba, Zeribet El Oued.
		Ouled Djellal	Ouled Djellal	Ouled Djellal, Bouchagroun, Doucen, Ouled Rahma, Oumache, Foughala, Ourial, Ouled Harkat, Sidi Khaled, Tolga.
Merouana	Merouana	Merouana	Merouana	Merouana, Hidoussa, Taxlent, Ras El Aioun.
		Seriana	Seriana	Seriana, Oued El ma, Ain Djasser, Ouled Selem.
Parc à matériel	Batna	A	Batna	Gestion.
		B	Batna	Travaux.
Assistance technique aux communes	Batna	A	Batna	Voirie.
		B	Batna	Bâtiment.

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT
DE LA WILAYA D'EL ASNAM**

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
El Asnam	El Asnam	El Asnam	El Asnam	El Asnam, Boukadir, Ouled B/Abdelkader, Sendjas, El Karimia, Oued Fodda, Ouled Farès.
		Bordj Bou Naama	Bordj Bou Naama	Beni Hindel, Beni Boukhanous, Lardjem, Lazharia.
Ténès	Ténès	Ténès	Ténès	Ténès, Beni Haoua, Zeboudja Abou El Hassan, El Marsa, Bouzghaia.
		Taougrite	Taougrite	Ain Merane, Taougrite .
Ain Defla	Ain Defla	Ain Defla	Ain Defla	Ain Defla, Arib, Djelida, Ahl El Oued, Rouina.
		El Attaf	El Attaf	El Attaf, El Abadia, Kherba.
Miliana	Miliana	Khemis Miliana	Khemis Miliana	Khemis Miliana, Djendel, Oued Chorfa.
		Miliana	Miliana	Miliana, Boumedfaa, Oued Djer.
Teniet El Had	Teniet El Had	Teniet El Had	Teniet El Had	Teniet El Had, Bordj El Emir Abdelkader, El Hassania, Khémisti, Laayoune, Tarik Ibn Ziad.
Cherchell	Cherchell	Cherchell	Cherchell	Cherchell, Damous, Gouraya, Menaceur.
Parc à matériel	El Asnam	A	El Asnam	Gestion
		B	El Asnam	Travaux
Assistance aux communes	El Asnam	A	El Asnam	Voirie
		B	El Asnam	Bâtiment.

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT
DE LA WILAYA DE CONSTANTINE**

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
Constantine	Constantine	Constantine nord	Constantine	Constantine, Hamma Bouziane, Zighout Youcef, Didouche Mourad.
		Constantine est	Oued Zenati	Oued Zenati, Ain Abid, El Khroub, Tam Louka, Ain Makhlouf.
		Constantine sud	Chelghoum El Aid	Chelghoum El Aid, Ouled Athmenia, Tadjennanet, Ebn Ziad.
Ain Beida	Ain Beida	Ain Beida	Ain Beida	Ain Beida, Ain Babouche, Berriche, Dhala, F'Kirina Ksar Soabi Meskiana, Oum El Bouaghi, Ain Touila.
Ain M'Lila	Ain M'Lila	Ain M'Lila	Ain M'Lila	Ain M'Lila, Ain Fakroun, Ain Kercha, Bir Chouhada, Sigus, Télerghma, Souk Naamane.
Collo	Collo	Collo	Collo	Collo, Ain Kechera, Beni Ouelbane, Ouled Attia, Oum Toub, Tamalous, Zitouna.
El Milia	El Milia	El Milia	El Milia	El Milia, El Ancer, Settara, Sidi Marouf.
Jijel	Jijel	Jijel	Jijel	Jijel, Chahana, Chekfa, Djimla, El Aouana, Rekkada Metletine, Sidi Abdelaziz, Taher, Ziama Mansouria.
Mila	Mila	Mila	Mila	Mila, Bouhatem, Djemila, Ferdjioua, Grarem, Ouled Endja, Rouached.
Skikda	Skikda	Skikda	Skikda	Skikda, El Hedaïek, Ramdane Djamel, Salah Bouchaour.

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT
DE LA WILAYA DE CONSTANTINE
(SUITE)**

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
Skikda	Skikda	El Arrouch	El Arrouch	El Arrouch, Ain Charchar, Es Sebt, Roknia, Ouled Habeba, Em Jez Ed Chich.
		Azzaba	Azzaba	Azzaba, Sidi Mezghiche, Stora.
Maritime	Skikda	A	Skikda	Etudes
		B	Skikda	Travaux
Parc à matériel	Constantine	A	Constantine	Gestion
		B	Constantine	Travaux
Assistance technique aux communes	Constantine	A	Constantine	Voirie
		B	Constantine	Bâtiment

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT
DE LA WILAYA DE MOSTAGANEM**

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
Mostaganem	Mostaganem	Mostaganem	Mostaganem	Mostaganem, Sidiia, Hassi Mamèche.
		Ain Tédelès	Ain Tédelès	Ain Tédelès, Kheir Dine, Oued El Kheir.
		Mesra	Mesra	Mesra, Bouguirat, Ain Nouissy.
Mascara	Mascara	Mascara	Mascara	Mascara, Maoussa, Ain Farès.
		Hacine	Hacine	Hacine, Bou Hanifia, Tizi.
		Ghriss	Ghriss	Ghriss, Froha, Matemore
		Ain Fekan	Ain Fekan	Ain Fekan, Oued Taria.
		Oued Rhiou	Oued Rhiou	Oued Rhiou, Jdiouia, El H'Madna, Ouarisane.
		Sidi M'Hamed Benali	Sidi M'Hamed Benali	Sidi M'Hamed Benali, Mazouna, Médilouna.
Oued Rhiou		Ammi Moussa	Ammi Moussa	Ammi Moussa, Lahlaf, Ouled Aych.
		Ramka	Ramka	Ramka, Melaab, Ain Tarik.
		Relizane	Relizane	Relizane, El Matmar, Oued El Djemaa, Sidi Khettab.
Tighennif	Tighennif	Mendès	Mendès	Mendès, Qued Es Salam, Zemmora.
		Kalâa	Kalâa	Kalâa, L'Hillil, Sidi M'Hamed Ben Aouda.
		Sidi Kadda	Sidi Kadda	Sidi Kada, Khalouia, Aouf, Tighennif.
		Oued El Abtal	Oued El Abtal	Oued El Abtal, Hachem, El Bordj.
Sidi Ali	Sidi Ali	Sidi Ali	Sidi Ali	Sidi Ali, Hadjadj, Ouled Maâla.
		Khadra	Khadra	Khadra, Sidi Lakhdar, Achâacha.
Mostaganem (Maritime)	Mostaganem	A	Mostaganem	Etudes
		B	Mostaganem	Travaux.
Parc à matériel	Mostaganem	A	Mostaganem	Gestion
		B	Mostaganem	Travaux.
Assistance technique aux communes	Mostaganem	A	Mostaganem	Voirie.
		B	Mostaganem	Bâtiments.

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT
DE LA WILAYA DES OASIS**

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
Ouargla	Ouargla	Ouargla	Ouargla	Ouargla (partie)
		Hassi Messaoud	Hassi Messaoud	Ouargla (partie), Bordj Omar Driss
Djanet	Djanet	Djanet	Djanet	Djanet
		In Aménas	In Aménas	Illizi
El Goléa	El Goléa	El Goléa	El Goléa	El Goléa
El Oued	El Oued	El Oued	El Oued	El Oued, Guemar, Kaouinine, Robbah, Debila.
Ghardala	Ghardala	Ghardala	Ghardala	Berriane, Ghardaïa, Guerara, Metlili Chaamba.
In Salah	In Salah	In Salah	In Salah	In Salah, Aoulef.
Laghouat	Laghouat	Laghouat	Laghouat	Laghouat, Larbaa.
Tamanrasset	Tamanrasset.	Tamanrasset.	Tamanrasset.	Tamanrasset.
Touggourt	Touggourt	Touggourt	Touggourt	Djamaa, El Hadjira, El Meghâier, Taïbet, Touggourt.
Parc à matériel	Ouargla	A	Ouargla	Gestion
		B	Ouargla	Travaux
Assistance technique aux communes	Ouargla	A	Ouargla	Voirie
		B	Ouargla	Bâtiment.

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT
DE LA WILAYA D'ORAN**

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
Oran	Oran	Oran	Oran	Oran, Bir El Djir, Bou Tlélis, Es Senia, Mers El Kébir, Misserghin, Oued Tlélat.
		Arzew	Arzew	Arzew, Bettioua, Boufatis, Gdyel.
Ain Témouchent.	Ain Témouchent	Ain Témouchent	Ain Témouchent	Ain Témouchent, Aghlal, Ain Kihal, Ain Tolba, Chaabat El Lehama, El Malah, Oued Sebbah, Sidi Ben Adda, Terga.
		Hammam Bou Hadjar	Hammam Bou Hadjar	Hammam Bou Hadjar, Ain El Arbaa, El Amiria, Hassasna, Hassi El Ghella, Oued Berkèche, Tamroura.
Mohammadia	Mohammadia	Mohammadia	Mohammadia	Mohammadia, Bou Henni, El Ghomri, Mocâ Douz.
		Sig	Sig	Sig, Oggaz, Zahana.
Sidi Bel Abbès	Sidi Bel Abbès	Sidi Bel Abbès	Sidi Bel Abbès	Sidi Bel Abbès, Ain El Berd, Belarbi, Sfizef, Sidi Hamadouche, Sidi Lahssen, Telloum, Tenira, Tessala.
		Sidi Bel Abbès	Sidi Bel Abbès	Ben Badis, Boukhanefis, Hassi Zehana, Sidi Ali Ben Youb, Sidi Ali Boussidi.
Télagh	Télagh	Télagh	Télagh	Télagh, Dhaya, El Gor, Marhoum, Moulay Slissen, Oued Taourira, Ras El Ma, Teghalimet.
Maritime	Oran	A	Oran	Etudes.
		B	Oran	Travaux.
Parc à matériel	Oran	C	Oran	Travaux.
		A	Oran	Gestion
Assistance technique aux communes		B	Oran	Travaux
		A	Oran	Voirie
		B	Oran	Bâtiment.

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT
DE LA WILAYA DE SAIDA**

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
Saida	Saida	Saida	Saida	Saida, Ouled Khaled.
		Balloul	Balloul	El Hassasna, Ouled Brahim.
		Meftah Sidi Boubeker	Meftah Sidi Boubeker	Daoud, Sidi Boubeker.
		Moulay Larbi	Moulay Larbi	Ain El Hadjar, Sidi Ahmed.
Mecheria	Mecheria	Mecheria	Mecheria	El Biod, Mecheria, Mekmene, Ben Amar, Naama.
Ain Sefra	Ain Sefra	Ain Sefra	Ain Sefra	Ain Sefra, Asla, Boussemghoun, Moghrar.
El Bayadh	El Bayadh	El Bayadh	El Bayadh	Ain El Orak, Boualem, Bougntob, El Bayadh, Rogassa, Brezina, El Abiodh Sidi Cheikh.
Parc à matériel	Saida	A	Saida	Gestion.
		B	Saida	Travaux
Assistance technique aux communes	Saida	A	Saida	Voirie
		B	Saida	Bâtiment.

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT
DE LA WILAYA DE LA SAOURA**

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
Béchar	Béchar	Béchar		Béchar, Beni Ounif, Kenadsa.
		Abadla		Abadla, Taghit, Tabelbala.
Beni Abbès	Beni Abbès	Beni Abbès	Beni Abbès	Béni Abbès, Igli El Ouata, Kerzaz, Saoura Essoufia.
Adrar	Adrar	Adrar	Adrar	Adrar, Tsabit, Fenoughil,
		Reggane	Reggane	Reggane, Zaouiet Kounta.
Timimoun	Timimoun	Timimoun	Timimoun	Taghouzi, Timimoun, Aougrout, Tinerkouk.
Tindouf	Tindouf	Tindouf	Tindouf	Tindouf, Reguibat.
Parc à matériel	Béchar	A	Béchar	Gestion.
		B	Béchar	Travaux
Assistance technique aux communes	Béchar	A	Béchar	Voirie
		B	Béchar	Bâtiment.

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT
DE LA WILAYA DE SETIF**

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
Sétif	Sétif	Sétif	Sétif	Sétif, Ain Abessa, Ain Oulmène, Ain Taghrouit, Guidjel.
Bejaia	Béjaia	Béjaia	Béjaia	Béjaia, Barbacha, Aokas, El Kseur, Darguina, Kendira, Amizour, Souk El Tenine, Tichi, Toudja, Taskriout.
Bordj Bou Arréridj	Bordj Bou Arréridj	Bordj Bou Arréridj	Bordj Bou Arréridj	Bordj Bou Arréridj, Bordj Ghdir, Bordj Zemmoura, Djaafra, El Hammadia, El Mehir, Mansoura, Medjana, Ras El Oued, Sidi Embarek, Teniet En Nasr.

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT
DE LA WILAYA DE SETIF
(SUITE)**

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
El Eulma	El Eulma	El Eulma	El Eulma	El Eulma, Ain Azel, Ain El Ahdjar, Bazer Sakra, Beïda, Bordj Béni Fouda, Bir El Arche, Oum Ladjoul, Salah Bey.
Akbou	Akbou	Akbou	Akbou	Akbou, Boudjellil, Ouzeilaguen, Seddouk, Tazmalt, Ighil Ali, Mahfouda.
Bougas	Bougas	Bougas	Bougas	Bougas, Beni Chebana, Beni Ourtilane, Bous-selam, Guenzet, Tala Ifacene.
Ain El Kebira	Ain El Kebira	Ain El Kebira	Ain El Kebira	Ain El Kébira, Amouche, Babor, Kherrata, Arbaoun.
M'Sila	M'Sila	M'Sila	M'Sila	M'Sila, Chellal, Hammam Dalaa, Maadid, M'cif, Ouanougha, Ouled Ali, Guebala, Ouled Derradj.
Sidi Aïch	Sidi Aïch	Sidi Aïch	Sidi Aïch	Sidi Aïch, Adékhar, Kebouche, Akfadou, Chemini, Samaoune, Taourirt Ighil, Timzerit Il Matten.
Maritime	Béjaïa	A	Béjaïa	Etudes
		B	Béjaïa	Travaux
Parc à matériel	Sétif	A	Sétif	Gestion.
		B	Sétif	Travaux
Assistance technique aux communes		A	Sétif	Voirie
		B	Sétif	Bâtiment.

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT
DE LA WILAYA DE TIARET**

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
Tiaret	Tiaret	Sougueur	Sougueur	Sidi Abdeghani, Sougueur, Mellakou.
		Ain Dheb	Ain Dheb	Ain Dheb, Tousnina, Tiaret, Dahmouni.
		Rahouia	Rahouia	Guertoufa, Rahouia, Mecheraa Asfa, Djillali Ben Amar.
		Oued Lili	Oued Lili	Omar, Oued Lili, Keria, Sidi Ali Mellal, Sidi Hosni.
Frenda	Frenda	Medrissa	Medrissa	Medrissa, Ain Kermes, Ouled Djerad, Frenda.
		Ain El Hadid	Ain El Hadid	Ain El Hadid, Takhmaret, Medroussa.
Tissemtilt	Tissemtilt	Mehdia	Mehdia	Mehdia, Ain Dzarit, Hamadia, Ouled Besssem, Tissemtilt, Ammari.
Aflou	Aflou	Brida	Brida	Brida, Ain Sidi Ali, El Ghicha, Aflou, Guelta Sidi Saad.
Parc à matériel	Tiaret	A	Tiaret	Gestion.
		B	Tiaret	Travaux
Assistance technique aux communes	Tiaret	A	Tiaret	Voirie
		B	Tiaret	Bâtiment.

DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT
DE LA WILATA DE TIZI OUZOU

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
Azazga	Azazga	Azazga	Azazga	Azazga, Bousguen, Illoula Oumalou.
		Azeffoun	Azeffoun	Azeffoun, Yakouren, Zekri.
		Mekla	Mekla	Mekla, Timizart, Fréha.
		Maritime	Azeffoun	
Bouira		Bouira	Bouira	Bouira, Bechloul, Haizer.
		M'Chedallah	M'Chedallah	M'Chedallah, Chorfa, Ahl El Ksar.
Bordj Ménaïel	Bordj Ménaïel	Bordj Ménaïel	Bordj Ménaïel	Bordj Ménaïel, Isser, Chabet El Ameur.
		Dellys	Dellys	Dellys, Baghlia, Sidi Daoud.
		Tadmaït	Tadmaït	Tadmaït, Naciria.
		Maritime	Dellys	
Dra El Mizan	Dra El Mizan	Dra El Mizan	Dra El Mizan	Dra El Mizan, Aomar, Tizi Ghenif, Oued Ksari.
		Boghni	Boghni	Boghni, Ouadha.
Lakhdaria	Lakhdaria	Lakhdaria	Lakhdaria	Lakhdaria, Bouderbala, Béni Amrane.
		Kadiria	Kadiria	Kadiria, Guerouma, Maala.
Larba Nait Irathen	Larba Nait Irathen	Larba Nait Irathen	Larba Nait Irathen	Larbaa Nait Irathen, Irdjen, Tizi Rached.
		Tassaf ou Ouacif	Tassaf ou Ouacif	Ouacif, Beni Yenni, Tassaf.
		Ain El Hammam	Ain El Hammam	Ain El Hammam, Iferhouen.
Tizi Ouzou	Tizi Ouzou	Tizi Ouzou	Tizi Ouzou	Tizi Ouzou, Makouda, Béni Douala.
		Dra Ben Khedda	Dra Ben Khedda	Dra Ben Khedda, Maatka.
		Tigzirt	Tigzirt	Tigzirt, Iflissen, Ouaguenoun.
		Maritime	Tigzirt	
Parc à matériel	Tizi Ouzou	A	Tizi Ouzou	Gestion.
		B	Tizi Ouzou	Travaux
Assistance technique aux communes.	Tizi Ouzou	A	Tizi Ouzou	Voirie
		B	Tizi Ouzou	Bâtiment.

DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT
DE LA WILAYA DE MEDEA

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
Médéa	Médéa	Médéa	Médéa	Médéa, Ouzera, Ouamri.
		Berrouaghia	Berrouaghia	Berrouaghia, El Omaria, Rebala, Si Mahdjoub, Zoubiria.
Ain Oussera	Ain Oussera	Ain Oussera	Ain Oussera	Ain Oussera, Birine, Zenzah.
		Ksar Chellala	Ksar Chellala	Ksar Chellala, Sidi Ladjel, Z'Malet El Emir Abdelkader.

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT
DE LA WILAYA DE MEDEA
(SUITE)**

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
Bou Saada.	Bou Saâda	Bou Saâda	Bou Saâda	Bou Saâda, Ain El Melh, Ben Srour, Djebel Messad, Medjedel, Ouled Sidi Brahim, Slim, Sidi Ameur.
Djelfa	Djelfa	Djelfa nord	Hassi Bahbah	Charef, El Idrissia, Hassi Bahbah.
		Djelfa centre	Djelfa	Djelfa, Ain El Bell.
		Djelfa sud	Messaad	Feidh, El Botma, Messaad.
Ksar El Boukhari	Ksar El Boukhari	Ksar El Boukhari	Ksar El Boukhari	Aziz Chahbounia, Ksar El Boukhari, Ouled Helal.
			Ain Boucif	Ain Boucif, Ouled Maaret, Tlelet Ed Douairs.
Sour El Ghozlane	Sour El Ghozlane	Sour El Ghozlane	Sour El Ghozlane	Aïn Bessem, Bordj Okhriss, Djouab, Dirah, El Hachimia, Sour El Ghozlane, Bir Ghalou.
		Sidi Aissa	Sidi Aissa	Aïn El Hadjel, Chéllalat El Adhaoura, Sidi Aissa.
		Bouskène	Bouskène	Béni Slimane, Souagui.
Parc à matériel		Tablat	Tablat	Tablat, El Azizia, Aissaouia.
		A	Médéa	Gestion.
		B	Médéa	Travaux
Assistance technique aux communes		A	Médéa	Voirie
		B	Médéa	Bâtiment.

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT
DE LA WILAYA DE TLEMCEN**

Subdivisions	Siège des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
Tlemcen	Tlemcen	Ouled Mimoun	Ouled Mimoun	Ouled Minoum, Ain Fezza.
		Bensekrane	Bensekrane	Bensekrane, Sidi Abdelli, Ain Tellout.
		Tlemcen	Tlemcen	Tlemcen, Hennaya.
		Sabra	Sabra	Sabra, Béni Mester.
Beni Saf	Beni Saf	Beni Saf	Beni Saf	Béni Saf, Oulhaça Gheraba.
		Honaine	Honaine	Honaine, Béni Ouarsous.
		Remchi	Remchi	Ain Youcef, Remchi.
		Maritime	Beni Saf	
Ghazaouet	Ghazaouet	Ghazaouet	Ghazaouet	Ghazaouet, Souahlia, Djebala.
		Nedroma	Nedroma	Fillaoucène, Nedroma.
		Maritime	Ghazaouet	
Maghnia	Maghnia	Maghnia	Maghnia	Hammam Bougrara, Maghnia, Sidi Medjahed.
		Marsat Ben M'Hidi	Marsat Ben M'Hidi	Bab El Assa, Marsat Ben M'Hidi.

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT
DE LA WILAYA DE TLEMCEN
(SUITE)**

Subdivisions	Sièges des subdivisions	Sections	Siège des sections	COMMUNES
Sebdou	Sebdou	Sebdou	Sebdou	El Aricha, Sebdou, Sidi Djilali.
		Khemis, Béni Senous	Khemis	Béni Senous, Terni Béni Hadiel.
Parc à matériel	Tlemcen	A	Tlemcen	Gestion
		B	Tlemcen	Travaux
Assistance technique aux communes	Tlemcen	A	Tlemcen	Voirie
		B	Tlemcen	Bâtiment.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Décret du 5 août 1972 mettant fin aux fonctions du directeur général de la société nationale des tanneries algériennes.

Par décret du 5 août 1972, il est mis fin aux fonctions de directeur général de la société nationale des tanneries algériennes (TAL), exercées par M. Rabah Bouazziz.

Les offres accompagnées des pièces réglementaires à savoir :
 — certificat de qualification et de classification professionnelle,
 — attestations fiscales,
 — attestation de la caisse de sécurité sociale,
 — attestation de la caisse des congés payés,

devront parvenir au directeur de l'infrastructure et de l'équipement de la wilaya de Annaba, bureau des marchés, 12, Bd du 1^{er} Novembre 1954 à Annaba.

AVIS ET COMMUNICATIONS

MARCHES — Appels d'offres

**MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DE LA CONSTRUCTION**

**DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE
ET DE L'EQUIPEMENT
DE LA WILAYA DE ANNABA**

BUREAU DES MARCHES

PROGRAMME D'EQUIPEMENT PUBLIC

Opération n° 61.11.9.32.08.15

AFFAIRE N° 1434 H

**Reconstruction des services administratifs
de l'hôpital civil d'El Kala**

Un appel d'offres ouvert est lancé en vue de la reconstruction des services administratifs de l'hôpital civil d'El Kala (lot unique, tous corps d'état).

Les entrepreneurs intéressés peuvent retirer les dossiers auprès de M. André Philippon, architecte, 9, rue du C.N.R.A. à Annaba.

La date limite de dépôt des offres est fixée au 14 octobre 1972 à 12 heures.

MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE

DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DU BUDGET

Sous-direction des constructions

Un appel d'offres ouvert est lancé en vue de la construction d'un centre de santé aux Annassers.

Les entreprises intéressées pourront soumissionner en lots groupés.

- Lot n° 1 : terrassement, gros-œuvre, étanchéité,
- Lot n° 2 : menuiserie,
- Lot n° 3 : plomberie sanitaire,
- Lot n° 4 : électricité, téléphone,
- Lot n° 5 : peinture, vitrerie,
- Lot n° 6 : chauffage.

Les dossiers sont à consulter à la sous-direction des constructions du ministère de la santé publique, 2, rue Louise de Bettignie à Alger. Les dossiers sont à retirer chez CARTOPA, 23, rue Desfontaines à Alger.

Les offres devront être adressées sous pli recommandé ou déposées au ministère de la santé publique, 52, Bd Mohamed V à Alger. Elles doivent parvenir avant le 23 septembre 1972 à 12 heures et porter la mention suivante : « A ne pas ouvrir - Appel d'offres centre de santé des Annassers ».

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 90 jours, à compter de la date limite de dépôt des offres.